EST-IL PERMIS DE FAIRE DES SIGNES DE LA MAIN PENDANT LE SERMON DU VENDREDI ?

Publié par Cheikh Salih Al-Fawzan. Publié dans Prière du vendredi



Est-il permis de faire des signes de la main pendant le sermon du vendredi ?
Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.





Télécharger |  0min 32

Question :
Si celui qui est assis en train d'écouter le sermon du vendredi fait un signe de la main sans parler, cela porte-t-il préjudice à son vendredi ?

Réponse :

Oui, celui qui est assis en train d'écouter le sermon ne bouge pas, ne fait pas de signe de la main, ne parle pas. Il doit seulement se taire pour le sermon. Et il ne répond pas aux salutations si quelqu'un le salue, et il n'est pas permis à celui qui rentre de saluer ceux qui sont assis car cela fait partie des paroles que le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a interdit pendant le sermon.

[Fin de la réponse de Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan, qu'Allah le préserve]

 Traduit et publié par an-nassiha.com

 **Source :** alfawzan.af.org.sa/node/12233